

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 13

Artikel: Le nouveau câble franco américain
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gent des impressions, des nouvelles, des commérages de quartier à quartier.

Au cours de la plaidoirie de l'avocat de John Cox, le président s'agitte sur son fauteuil comme un homme visiblement en proie à une gène physique. Ses bras disparaissent sous le tapis qui recouvre la table. Enfin ses traits esquissent un sourire de satisfaction, que l'avocat de Cox ne tarde pas à attribuer à l'éloquence de sa plaidoirie. Le malheureux ! comme il se trompe ! Le président est satisfait .. parce qu'il a retiré ses bottines. Ça le gène, ces petites machines à l'europeenne.

Les deux juges n'hésitent plus : avec un ensemble parfait, ils imitent la manœuvre habile de leur chef. L'un d'eux va plus loin : ses chaussettes l'incommodent, il les retire.

L'avocat de John Cox a terminé son exposé. Mustapha se défend lui-même ; il parle vite et longtemps. Par sa barbe ! il ne sait ce qu'on lui réclame. Loin d'être débiteur, il est créancier ! Comment le tribunal pourrait-il douter de la parole d'un Turc qui suit religieusement tous les préceptes du Coran.

Le président allume une cigarette : cela signifie que l'audience est suspendue.

L'huissier rentre apportant de nouveau cinq tasses de café.

Tout en humant le café et en fumant les cigarettes, le tribunal discute sur les plaidoiries qu'il vient d'entendre. Les assesseurs européens ne sont qu'au nombre de deux ; les trois juges turcs forment la majorité. Un avis qui peut sauver le défendeur, sujet ottoman, est adopté aussitôt qu'émis. Le président frappe des mains : l'huissier rentre, enlève les tasses et introduit de nouveau John Cox, Mustapha et les avocats.

Un des juges turcs demande à Mustapha s'il possède encore des livres de compte qui datent de six ou dix années ; sur sa réponse affirmative, le président décide que Mustapha les apportera devant le tribunal le dixième jour suivant, et qu'ils seront vérifiés.

Allez donc vous reconnaître dans des livres écrits en turc ! John Cox aurait-il mille fois raison qu'il perdra sûrement son procès. Il part en maugréant, et les avocats sont heureux d'entrevoir une longue suite de vacations. Or c'est là le tribunal mixte, le tribunal sur lequel les consuls ont les yeux. Que penser des autres ?...

Etrange invention.

De nombreux journaux ont parlé du curieux procédé imaginé dernièrement par M. Kernice, chambellan de l'empereur de Russie, pour sauver de la tombe les personnes victimes d'une inhumation prématurée. Rappelons en deux mots, d'après le *Petit Marseillais*, que l'invention de M. Kernice consiste dans un appareil dont le fonctionnement est des plus simples. Par un trou pratiqué dans le couvercle du cercueil passe une tige d'acier portant à son extrémité inférieure une boule de verre qui effleure le sternum. Le moindre mouvement respiratoire du thorax agit sur elle. La tige, protégée par un long tube, qui peut servir de porte-voix, émerge du cercueil, traverse la couche de terre qui le recouvre et se termine à son extrémité supérieure par une boîte qui contient un timbre à sonnerie retentissante et un mouvement d'horlogerie très simple. Lorsqu'on sort du sommeil léthargique, le premier mouvement est pour respirer, et c'est ce premier mouvement qui actionne l'appareil avertisseur.

Si la sonnerie s'arrête, ou n'a pas attiré l'attention des gardiens du cimetière, un drapeau mu par le même mouvement d'horlogerie auquel obéit le timbre, se dresse à 1 m. 50 du sol. Et lorsque les sauveteurs arrivent, par le

tube servant de porte-voix, on peut demander des secours et s'entretenir du fond de sa tombe avec les vivants, écouter leurs conseils et prendre patience.

Malheureusement, les meilleures choses sont accompagnées de *si* et de *mais*, témoins les réflexions suivantes que le *XIX^e Siècle* faisait l'autre jour à ce sujet :

Si le projet ne rencontrait d'autre obstacle que la dépense occasionnée par l'installation de l'appareil et l'armée de surveillants qu'il faudrait entretenir de jour et de nuit dans les cimetières à la garde de ces funèbres drapeaux, la solution serait assez facile. Que d'avares donneraient avec empressement tout ce qu'ils possèdent pour revoir la douce lumière et jouer un bon tour à leurs héritiers ! Mais il faut compter avec les hygiénistes et ils sont terribles les hygiénistes, quand il s'agit de défendre les vivants contre les morts qui récalcitrant !

Le système de M. Kernice, nous disent-ils, repose d'abord sur l'hypothèse radicalement fausse de l'immobilité absolue du cadavre dans le cercueil. Quand la vie sensitive et cérébrale s'est arrêtée, toutes les parties du corps ne sont pas également mortes et certains phénomènes vitaux se prolongent sous la terre pendant quelques jours encore. Les cheveux, la barbe et les ongles continuent de pousser. Quand, en 1840, dix-neuf ans après l'inhumation, on ouvrit aux Invalides le cercueil de Napoléon I^r, on fut tout surpris de lui trouver un collier de barbe, et les ongles de ses pieds avaient trouvé ses bottes.

La putréfaction dégagé des gaz qui font se soulever et même parfois se retourner les corps. On a vu des bières en plomb, sous la pression des gaz, se bomber au point de devenir sphériques et faire éclater le cercueil de bois qui les enveloppait. La poussée est telle que le plomb lui-même finit quelquefois par s'ouvrir, comme il arriva au cercueil qui contenait les restes du président Carnot, exposé dans la chapelle ardente du palais de l'Elysée.

Nul doute encore que, par les temps d'orage, dans les chaudes soirées d'été, les grands courants électriques terrestres ne traversent les cadavres enterrés depuis peu dans les nécropoles de nos cités. Et il doit alors se produire sous terre de macabres agitations, des soubresauts sinistres.

Ainsi, vous le voyez, les surveillants des cimetières n'auraient pas une minute de répit. Les drapeaux se lèveront de tous côtés, les sonneries électriques tinteront sans discontinuer, et les fossoyeurs, occupés à déterrer les cadavres de la veille, n'auraient même plus le temps d'inhumer les morts du jour.

Il vaudrait certes beaucoup mieux s'abstenir de plaisir sur des choses aussi graves, mais que voulez-vous, les dernières réflexions du *XIX^e Siècle* nous remettent en mémoire l'histoire de ceux qui étaient chargés d'enterrer les morts après nous ne savons plus qu'elle bataille.

En se livrant à cette triste besogne, ils aperçoivent tout à coup au milieu des morts un soldat qui ouvre les yeux. Ils s'empressent de le mettre à part et de lui donner des soins. Un peu plus tard, un second soldat pousse un soupir qui attire leur attention. Et ils procèdent comme pour le premier. Mais le fait se renouvelant, nos hommes finissent par perdre patience, en s'écriant : « Tant pis, si on voulait tous les écouter, nous n'en finirions jamais ; il n'y aurait bientôt plus de morts !... »

Et d'enterrer dès lors sans pitié et les uns et les autres.

Le nouveau câble franco-américain.

On sait qu'un nouveau câble sous-marin doit être jeté l'été prochain à travers l'Océan entre la France et les Etats-Unis.

L'établissement de cette nouvelle ligne télégraphique a exigé de nombreux travaux préparatoires qui viennent d'être heureusement terminés.

Tout d'abord, il a fallu relever sur les cartes marines les différentes profondeurs et la nature des fonds de la mer, énumérer les accidents de terrain, noter les endroits où l'on se

trouve en présence de sable ou de vase, de coquillages ou de rochers, et dresser enfin un projet de tracé aussi direct que possible, en évitant les grandes profondeurs, les fonds rocheux et les sauts trop brusques du sol sous-marin.

Ce premier tracé a été reporté sur une carte marine à grande échelle et confié au transport la *Drome*, que le gouvernement avait mis à la disposition de la compagnie française des câbles télégraphiques pour l'achèvement de ses études.

Il s'agissait de reconnaître et de rectifier au besoin la route projetée en procédant à toute une série de sondages. Pendant quarante-huit jours, la *Drome* a « exploré », si l'on peut dire, tous les fonds de l'Atlantique, entre Brest et le littoral américain, vérifiant les indications de la carte, contrôlant les chiffres donnés pour les profondeurs.

C'est alors seulement qu'on a dressé d'une façon définitive le tracé du nouveau câble transatlantique.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les profondeurs constatées par les sondages atteignent jusqu'à 4,875 mètres et ne sont, sur aucun point, inférieures à 2,100 mètres ; sauf, bien entendu, aux approches des côtes, où les fonds se maintiennent pendant 235 kilomètres, du côté de Brest, et pendant 625, du côté de New-York, au-dessous de 500 mètres.

Détail curieux : une fois le câble parvenu dans les grandes profondeurs, la route se maintient dans des fonds entièrement uniformes, où le sol, s'il s'agit de la surface de la terre, pourrait aisément se prêter à l'établissement d'une ligne de chemin de fer, sans qu'il fût nécessaire d'avoir recours à des travaux de terrassement.

Le nouveau câble transatlantique aura une longueur de 6,000 kilomètres et doublera les voies de communication télégraphique avec l'Amérique du Nord.

L'ëtsérgot et la tsenelhie.

Ne faut jamé nion mépresi,
Ni lo pourro, ni lo petit.

On dzo que n'ëtsérgot grimpâvè
Contre on mouret, et que portâvè
Tot son bagadzo su son dou,
Tracive avoué sé corne enjou
Tot fiai dè sa balla coquelhie,
Quand 'na miséralbia tsenelhie
Que lo volliâvè saluâ
Lâi froulè lo fin bet d'ao naz.
L'ëtsérgot ein eut tant dè poâire
Que cein lâi fe veni la foâire ;
Et creinte dè cauquî guignon,
Reintrâ dein son recouquelion
Sein avâi z'u lo temps dè vairé
Quoui lâi fasâi dinsé misère.
Portant, quand l'est tot reinfatâ,
Lâi seimblè que cauquon lâi fâ :

« Corna, biborna,
Montra-mè ta corna ! »

Et po vaire et savâi quoiu l'est,
Sé déséinfate on boquenet.
Mâ quand vâi 'na petia bêta
Que n'avâi ni quiua, ni téta,
Avoué on petit coo retreint,
La guegnâ de n'air mépreseint
Et lâi fe : Que vâo-lou, vermena ?
— Eh ! monsu, su vourta coseuna,
Kâ yo martso tot coumeint vo ;
Volliaivo vo derè bondzo
Et fêre avoué vo cognessance.
— Va t'ein âo diablio, à la metsance,
Repond l'ëtsérgot et appreind,
Crouïe pétola, que 'na dzein
Côumeint mè tint son reing, sa pliace ;
Mè preinds-tou por onna lemace
Por ousi mè derè cousin ?
Laisse-mè ! passa ton tsemin !...

Cauquî teimps après ellia reincontra
Yô lo pourro' ëtsérgot fe montra